**Guide de présentation Appel de projets 2024-2027**

**Volet 2 : Appui aux initiatives favorisant le développement du plein potentiel des jeunes 0-35 ans**

Objectifs:

* Favoriser l’émergence d’initiatives favorisant le développement du plein potentiel de tous les jeunes sur le territoire mauricien.
* Renforcer la capacité à travailler de façon concertée afin de répondre concrètement aux besoins émergents des jeunes.

La Démarche mauricienne pour le **développement du plein potentiel de tous les jeunes** est financée par la Fondation Lucie et André Chagnon depuis 2019. Elle regroupe des partenaires locaux et régionaux.

Les initiatives doivent répondre à l’un ou plusieurs des critères suivants :

* Développement global des jeunes
* Réussite éducative
* Lutte à la pauvreté
* Inégalités sociales
* Accès à des aliments sains pour tous

Être à son **plein potentiel** revient à dire : être dans les meilleures conditions possibles (sociale, économique, culturelle et environnementale) pour se développer afin d’atteindre ses objectifs.

Le développement global ainsi que le développement du plein potentiel des jeunes sont des principes étroitement reliés et touchant le:

**DÉVELOPPEMENT AFFECTIF**

La capacité d’adaptation (gestion des changements et des transitions), l’engagement, l’attachement, la construction de son identité, la gestion des émotions, l’estime de soi, etc.

**DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Le vivre ensemble, la collaboration, les relations souples et harmonieuses, la confiance, la coopération, le partage, la conscience des conventions sociales, etc.

**DÉVELOPPEMENT COGNITIF**

Pensée critique, planification, créativité, raisonnement, déduction, compréhension de problèmes, etc.

**DÉVELOPPEMENT LANGAGIER**

Communication, compréhension et expression, tout ce qui concerne l’éveil à la lecture et à l’écriture, la culture et l’expression artistique, etc.

**DÉVELOPPEMENT PHYSIQUE ET MOTEUR**

Habiletés motrices fines et globales (agir et interagir), la mobilité, les saines habitudes de vie, etc.

Afin d’inclure les actions réalisées par les partenaires impliqués dans la Démarche mauricienne, nous considérons que l’âge des jeunes se situe entre 0 et 35 ans.

|  |
| --- |
| **Promoteurs admissibles :**  |
| * Les organismes à but non lucratif (OBNL)
* Centre de services scolaires (ex : les écoles)
* Organismes municipaux (ex : les bibliothèques)
* Communautés autochtones
 |

|  |
| --- |
| **Durée du projet** |
| Année 2025-2026* Les projets pourront débuter au début du mois de novembre 2025
* Les projets doivent être réalisés au plus tard, le 31 octobre 2026
* La reddition de comptes devra être déposée au plus tard le 30 novembre 2026
 |

|  |
| --- |
| **Pour être admissible, votre projet doit répondre aux critères suivants :** |
| **Les organismes doivent présenter un:*** Projet qui correspond à au moins un objectif de l’appel de projets;
* Projet qui répond aux critères liés au développement du plein potentiel des jeunes.
* Projet dont les actions sont destinées aux jeunes et/ou à la famille et qui démontre des retombées directes auprès de ceux-ci.
* Projet dont les actions ciblent prioritairement les jeunes présentant des critères de vulnérabilité et/ou issus de milieux défavorisés.

**Atouts\*:*** Projet favorisant la participation citoyenne du jeune (par et pour les jeunes).
* Projet concerté (voir lexique en ANNEXE 1) en collaboration avec les concertations locales et/ou régionales (voir ANNEXE 2) OU avec des partenaires siégeant aux concertations locales associées à la Démarche mauricienne.
* Projet qui répond aux enjeux communs identifiés par les concertations locales issues de la Démarche mauricienne. (Voir ANNEXE 3)
 |
| **Aide financière**  |
| Montant minimal | 15 000$ |
| Montant maximal | 25 000 $  |
| Pour des projets couvrant plus d’un territoire, ou l’ensemble de la Mauricie, il est possible de demander un montant pouvant aller jusqu’à 50 000$. |
| L’aide accordée peut atteindre 80 % des dépenses totales du projet. Un minimum de 20% des dépenses totales du projet doit être assumé par le promoteur ou un autre bailleur de fonds, les investissements non monétaires sont admissibles. |
| **Dépenses admissibles\* :** * Les coûts de main-d’œuvre, d’honoraires et de frais de service professionnels en lien avec le projet;
* Les frais de gestion ou de coordination pour un maximum de 20% des dépenses totales du projet;
* Les coûts de location d’équipement ou de locaux;
* Les coûts d’achat de matériel ou d’équipements nécessaires à la réalisation du projet;
* Les frais de promotion et de communication liées au projet;
* Les frais de recherche et de documentation;
* Les dépenses liées à la logistique du projet (développement, mise en place, réalisation).

\*Les factures seront recevables à partir du 1er novembre 2025) **Dépenses non admissibles :*** Tous les frais liés au fonctionnement courant de l’organisme ou relevant d’activités récurrentes (voir lexique en ANNEXE 1);
* Mobilier de bureau;
* Distribution de denrées alimentaires ou fonds d’urgence destinés à autrui;
* Dépassements de coûts;
* Achat de boissons alcoolisées;
* Dépenses pour la construction ou la rénovation d’un bâtiment;
* Dépenses déjà réalisées et dépenses pour lesquelles l’organisme a pris des engagements avant la signature du protocole;
* Le déficit d’opération d’un organisme admissible, le remboursement d’emprunts ou le renflouement de son fonds de roulement;
* Partie des taxes (TPS et TVQ) que le bénéficiaire récupère des gouvernements;
* Utilisation des fonds pour financer un appel de projets dans sa propre organisation.
 |

|  |
| --- |
| **Dates importantes à retenir :** |
| 3 juin 2025 à 9h par TEAMSInscription : <https://forms.gle/FD6CGCegzrWGjSQh6> | Présentation du cadre de financement  |
| **12 septembre 2025 à 17h** | Dépôt du projet par le promoteur à la Démarche mauricienne |
| Entre le 15 septembre et le 3 octobre 2025 | Analyse des projets par le comité de pilotage |
| Dans la semaine du 13 octobre 2025 | Annonce des projets retenus |
| Semaine des 20 et 27 octobre 2025 | Signature des protocoles d’entente  |
| Début novembre 2025 | Décaissement du 1er versement (80% à la signature du protocole d’entente) |
| Début décembre 2026 | Décaissement du 2e versement (20% lors du dépôt de la reddition de comptes maximum le 30 novembre 2026) |
|  |
| **Documents à joindre à la demande de soutien financier :** |
| * Le formulaire de dépôt de projet 2025 dûment rempli;
* Le formulaire de budget 2025 dûment rempli;
* Une copie de la résolution du conseil d’administration du fiduciaire autorisant le dépôt et désignant un signataire;
* Les états financiers de la dernière année et le rapport annuel.
* Être disponible pour une présentation de votre projet au comité de sélection entre les 15 septembre et le 3 octobre 2025. (Si nécessaire)
* Être disponible pour une brève présentation d’un bilan du projet à la concertation locale de son territoire.
 |

|  |
| --- |
| **Date de dépôt à la Démarche mauricienne :** |
| Le 12 septembre 2025, 17h à l’adresse courriel suivante : **coordination@demarchemauricienne.com** |

La Démarche mauricienne et la personne coordonnant la concertation locale de votre territoire peuvent vous accompagner dans votre démarche de présentation de projet. Vous pouvez contacter Maryse Fortin, coordonnatrice de la Démarche mauricienne par courriel à l’adresse suivante :coordination@demarchemauricienne.com.

|  |
| --- |
| **Coordonnées des personnes coordonnant les concertations locales** **associées à la Démarche mauricienne** |
| **Territoire** | **Nom de la coordination** | **Adresse courriel** |
| Ville de Trois-Rivières | Véronique AngersÉlise-Laurence Pauzé-Guay | vangers@v3r.netepauze-guay@v3r.net |
| Ville de Shawinigan | Véronique Granger-Brodeur | complice@cdcshawinigan.ca  |
| Ville de La Tuque | Estelle Espanet | [reussite.educative@cdclatuque.ca](reussite.educative%40cdclatuque.ca) |
| MRC des Chenaux | Mya-Jade Robert | reussite@mrcdeschenaux.ca |
| MRC de Mékinac | Laetitia Pantano | laetitia.pantano@mrcmekinac.com |
| MRC de Maskinongé | Samuel Chartier-Trudel | agent2@rpdsmaskinonge.ca |

**ANNEXE 1**

**Lexique**

**Projet concerté**

Un projet est considéré comme concerté lorsqu’il réunit l’ensemble des critères suivants :

* Il répond à un besoin du milieu, poursuit l’intérêt collectif;
* Il est ancré au sein d’une concertation et ce, peu importe la provenance de l’idée initiale du projet, qu’elle soit proposée par une organisation ou issue d’une réflexion collective;
* Au moins un organisme mandataire, désigné et soutenu par la concertation, mène la réalisation du projet et en assume la saine gestion;
* Le mécanisme de suivi et le partage des responsabilités dans la réalisation du projet sont déterminés en amont, collectivement, et avec l’accord du mandataire.

Source: https://www.cdcrdp.org/tdsrdp/wp-content/uploads/sites/2/2020/03/projet-concerte\_definition-commune\_adoptee\_4-10-18.pdf

**Activité récurrente**

Une activité récurrente est une activité qui a un résultat similaire sur une période prolongée. L’activité se répète à intervalle régulier n’a pas une valeur innovante et unique puisqu’un processus a été instauré, standardisé et répété année après année. Malgré qu’une activité n’ait pas un financement récurrent, celle-ci peut être considérée comme une activité régulière de l’organisme. Pour le présent appel de projets, une activité est jugée comme récurrente si elle est réalisée depuis plus de 3 ans.

**ANNEXE 2**

**Concertations associées à la Démarche mauricienne pour le développement global de tous les jeunes de la Mauricie :**

Démarche mauricienne (gestion globale du projet)

Table des élus de la Mauricie (TÉM), fiduciaire de la Démarche mauricienne

Niveau local :

* Trois-Rivières, Réseau d’Acteurs pour le Développement d’Actions Rassembleuses (RADAR)
* Shawinigan, Conseil d'Orientation et de Mobilisation des Partenaires Locaux pour l'Intervention des Communautés de l'Énergie (COMPLICE)
* Réussite éducative Haut-Saint-Maurice (REHSM)
* Regroupement des Partenaires du Développement Social (RDPS) de la MRC de Maskinongé
* Réussite éducative – concertation locale MRC de Mékinac
* Comité enfance jeunesse famille des Chenaux

Niveau régional :

* Consortium en développement social de la Mauricie (CDSM)
* Table régionale de l’éducation de la Mauricie (TREM)
* Table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie (TIR-SHV)
* Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLSM)

**ANNEXE 3**

**Enjeux communs identifiés dans les concertations locales**

* Accessibilité aux services et inclusion
* Santé mentale et bien-être
* Habiletés parentales
* Participation citoyenne
* Communication et sensibilisation